

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2018**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, Ferrolliet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Barrilliet Annick, Hugon Denise, Quinio Jeanne, Pensec Catherine,
MM. Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain Conseillers Municipaux,

Etaient absents excusés :

Mme Bossy Virginie et M. Blanc Alain.

Etait absent :

M. Davis Andrew.

1. Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.
2. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

**3.1. MARCHES PUBLICS – ADHESION A LA PLATEFORME UNIQUE DE DEMATERIALISATION
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil Départemental de l'Ain de de créer une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire indique qu'un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. ZONE ARTISANALE DE PRE MUNNY DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Monsieur Nicolas PLANCHAT, gérant de la SCI NICOLAS qui, suite à la création d'une discothèque sur la parcelle C 1911 a le projet de créer un nouvel accès pour le garage, situé également sur la parcelle C 1911, depuis le rue de Pré Munny.

Monsieur le Maire indique que pour ce faire il doit passer par un délaissé de la voirie communale d'une contenance de 171 m².

Monsieur le Maire précise que ce délaissé de la voirie communale nécessite son déclassement du domaine public afin que la CCPG puisse le vendre et restituer le fruit de la vente à la commune.

Monsieur la Maire signale que la vente de ce délaissé ne se fera qu'après la présentation d'un avant-projet et l'accord du Conseil Municipal sur la création de ce nouvel accès.

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code la Voirie Routière, la décision de déclassement d'une voie communale appartient au Conseil Municipal. Il précise que cette décision peut être prise sans enquête publique du fait qu'il ne sera pas porté atteinte aux fonctions de desserte de la rue de Pré Munny toujours selon l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de déclasser le terrain correspond à la partie A du plan de division, présenté par Monsieur Patrice RUBINI, géomètre-expert, d'une contenance de 171 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce déclassement.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

M. Blanc Jérémy fait remarquer que si le projet d'une nouvelle sortie pour le garage va à terme il faudrait que le Conseil Départemental prévoie une haie en limite de propriété ou interdise tout dépôt sur la parcelle.

3.3. MISE EN PLACE DU PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES PUBLIQUES ORGANISATION DE LA COLLABORATION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES

Monsieur le Maire rappelle que l'éducation nationale et en particulier l'académie de Lyon a proposé à la commune une convention de partenariat concernant la mise en œuvre d'un projet numérique qui s'intégrait dans le cadre du « plan numérique pour l'éducation » et identifiait les compétences à développer et les équipements numériques mobiles. Cette convention entre l'académie et la commune précisait entre autres les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés, les objectifs et organisation générale du partenariat ainsi que les différents engagements des deux parties.

Monsieur le Maire indique que vu la précédente convention « Collèges numériques et innovation pédagogique » signée au mois d'août 2017, et dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, il convient de prendre une nouvelle convention de partenariat entre le collège et la commune. Cette convention concerne la mise à disposition des ressources numériques pour les écoles.

Monsieur le Maire précise que la convention vise à organiser la collaboration entre la commune et le collège, les engagements des signataires, les modalités de modification ou de résiliation de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL Vu la convention, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition des ressources numériques pour l'école entre le collège et la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. CENTRE DE LOISIRS « LA FONTAINE ENCHANTEE » - CLSH GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FAMILLE RURALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 décembre 2014 concernant le renouvellement de la convention avec l'association enfance et Jeunesse Familles Rurales, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet de convention de partenariat avec Familles Rurales.

Monsieur le Maire indique qu'en préambule à la convention une rétrospective est présentée depuis la création du Centre de Loisirs en janvier 2005.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle convention a toujours pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la structure, à destination des enfants scolarisés sur la commune et leurs familles.

Elle mentionne :

- les objectifs et description du service : les besoins d'accueil, animation de qualité, projets éducatif et pédagogique, son fonctionnement pendant les périodes scolaires et durant les vacances scolaires
- ses rôles, missions et tâches : proximité, accueil des enfants et familles, organiser les activités, garantir la sécurité, restauration
- les modalités économiques, financières et comptables : la collectivité versera une subvention annuelle sur présentation du bilan financier. Les acomptes seront versés tous les trimestres.
- modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle
- communication et publicité

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du projet de convention présenté par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

FIXE la durée de la convention à trois ans. Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2018 et elle prendra fin le 31 décembre 2020.

DIT que la commune s'engage à prévoir annuellement le financement de la participation communale suivant les modalités de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE – GYMNASSE

4.1.1. Collège

4.1.1.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 01/02/2018

- Approbation du compte rendu du CA du 27.11.17.
- Annulation du voyage en Italie faute de participants. Voyage en Arles pour 5 classes de 6^{ème}.
- Présentation de la répartition de la DHG (dotation horaire globale) : c'est l'enveloppe d'heures d'enseignement octroyée à l'établissement par l'Inspection Académique pour les collèges, ou par le Rectorat pour les lycées, qui en déterminent le montant en fonction des effectifs prévus d'une année à l'autre, des options ou des spécialités. Le seuil d'ouverture est passé à 30 élèves sauf en 6^{ème} qui est de 29 élèves. Les parents d'élèves s'interrogent sur la DHG de cette année par rapport à l'an dernier. M. Bommé précise qu'il est compliqué de prévoir avant le mois de juin, les effectifs et les orientations des élèves peuvent variés. Ils remettent une lettre mentionnant leur inquiétude à ce sujet.
- Propositions d'ouverture et de fermeture de poste : ouverture d'un poste en Lettres Modernes : Avis favorable et ouverture d'un poste en Histoire-Géographie EMC (enseignement morale et Civic) : Avis favorable
- Modification du règlement intérieur
- Acceptation de divers dons, acceptations de Contrats et Conventions : ascenseurs avec la société Schindler, espaces automatiques (portails et barrière), UGAP : convention marché électricité, accueil du « festival du film vert » au collège, convention Festival Tôt ou T'ards, permet d'accueillir le spectacle Zig zag.
- Diverses DBM

Questions diverses :

- Combien de prestataires ont répondu à l'appel d'offre de la DSP (Délégation de Service Public) pour la restauration scolaire. A ce jour l'appel d'offre n'est pas terminé.
- Comment le Comité Départemental envisage-t-il l'accueil des élèves en raison de l'augmentation des effectifs : 695 élèves pour la prochaine rentrée et 800 probablement dans 2 ans. Plusieurs pistes ont été évoquées.
- Possibilité de modifier le préau existant en un réel abri ?
- Harmonisation du kit collégien

4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Compte-rendu de la commission du 12/02/2018.

- Validation des principes de régularisations foncières sur le secteur route de la Combe/Chemin de la Polaille suite au plan d'alignement dressé par le cabinet de géomètre Barthélemy/Blanc
- Validation du plan d'accès et de circulation du futur IME.
- Déneigement : Validation du principe d'un Arrêté sur Logras pour la période hivernale afin de faire stationner les résidents sur 1 seul côté de la rue et faciliter ainsi les opérations de déneigement.
- Echange avec Dominique Gigi sur le projet d'aménagement du rond-point du Martinet suite au retour de l'agence routière du Conseil Départemental. Une maquette sera réalisée à l'horizon juillet 2018 et un dossier de demande d'autorisation sera adressé au Président du Conseil Départemental pour officialiser la demande. Les terrassements seront prévus dans le cadre du MAC au printemps 2019. L'édification des chalets sera réalisée par Dominique Gigi et les agents municipaux en 2019.

Réponse de l'Agence de l'eau concernant les demandes de subvention pour les investissements sur le matériel d'entretien des espaces verts en 0 phyto. Par courrier du 19/12/2017 (reçu le 12/03/18), l'agence de l'eau subventionne à 80% l'acquisition de matériel soit 19 440 € pour une dépense subventionnable de 24 310 €. Ne sont pas éligibles l'achat du désherbeur thermique et les fournitures pour requalification des espaces verts : paillage etc.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion publique du 31/01/2018 pour la mise en service des containers semi-enterrés rue de l'Abbé Jolivet et rue de la Vie de l'Etraz.

Environ 20 riverains se sont présentés à la réunion publique d'information préalable à la mise en service des conteneurs semi-enterrés (CSE) sur la rue de l'Abbé Jolivet et rue de la Vie de l'Etraz.

4.2.2.1. Nom de rue

Suite à la délibération prise au dernier conseil municipal afin de créer la rue de l'Abbé Jolivet, les habitants de la SCI côté cour ou côté jardin ont demandé à garder le nom de rue d'origine, la rue du Mail.

Le conseil Municipal accepte cette demande par 8 voix pour et 5 abstentions.

La rue de l'Abbé Jolivet ne commencera qu'à partir de la nouvelle promotion l'Ecrin.

Une délibération allant dans ce sens sera proposée au prochain conseil municipal.

4.2.3. Compte-rendu de la réunion du 28/02/2018 avec M. Durand, responsable du centre d'exploitation routier de Péron.

Sur proposition de la commission voirie, un courrier, demandant de modifier la sortie de la ZA de Pré Munny, a été adressé au Conseil départemental. Soucieux de ne pas voir respecter le nouveau sens de circulation, le Département va réaliser une étude pour proposer un aménagement sécurisé.

Divers points ont également été abordés :

- zone 70 km/h RD984 secteur dangereux, etc... L'Arrêté est en signature par le Président
- Aménagement giratoire du Martinet
- Convention à venir sur l'aménagement de la rue du Mail

4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 1^{er} mars 2018 : 877 121,71 €.

Nous avons toutefois utilisé la ligne de trésorerie, pour 100 000 € le 20 février. Ligne qui a été remboursée le 27 février dès réception de la Compensation Franco Genevoise.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
SARL COO	Certificat 1 100% Phase conception mission CSPPS OP 95 VRD Carrefour Brandou/Branlant	577,20
SARL COO	Situation 1 100% conception mission CSPPS op.96 aménagement rue du mail	589,20
BARTHELEMY BLANC Géomètres	plan topographie carrefour Rue Mail/Lyon AAPC op 96 aménagement rue du Mail	1 144,22
BARTHELEMY BLANC Géomètres	délimitation domaine public rue du mail avant travaux VRD	2 626,04
Syndicat Intercom énergie et E-communication SIEA	Subvention équipement 2018 SIECA Programme 17TEP MODERN DIV SECT DOS 2015-1059-ECPUB	17 253,13
SAS LUGH	installation portail accueil maternelles école Champ Fontaine	5 544,00
SA DIMA	montage distributeur chargeur + 1/2 coupleur tracteur MAXXUM CASE IH 125 XLINE	2 892,00
SARL PBI BUREAU CENTER	1 Ilot d'activités avec rebords nouveau Centre de Loisirs transféré	188,18
SARL PBI BUREAU CENTER	SET 6 poufs cercle 170X86X30CM nouveau Centre de Loisirs transféré	377,10
SAS LBA THIVEL	4 cylindres portes nouveau Centre de Loisirs transféré	1 679,50
SAS LBA THIVEL	10 transpondeurs cylindres portes nouveau Centre de Loisirs transféré	348,00
SAS LBA THIVEL	1/2 cylindre porte chaufferie nouveau Centre de Loisirs transféré	518,14
SAS SNAL	2 aspirateurs YP 1300/9 COMPACT 1300W 9L nouveau Centre de Loisirs	307,08
SAS C CLOT	Certificat solde traitement CLOT (HTVA) Lot 1 aménagement cimetièrre	8 175,70
SAS GALLIA	Certificat solde Lot 2 maçonnerie aménagement paysagers cimetièrre	7 829,10
SAS TARVEL	Certificat 5 (+ tva ss trait CLOT) Lot 1 aménagement paysager cimetièrre	25 284,00
EURL NEWART	pose porte coupe-vent accueil Mairie	4 938,00
SAS NOVADE	honoraires 7/DGD consultation CT/ CSPPS AMO travaux extension école	3 876,00
BARTHELEMY BLANC Géomètres	relevé topo (5000m2) travaux extension école Champ Fontaine	1 378,60
SAS ARTELIA bâtiment et industrie	100%ESQ MOE BOIDEVAIX cuisiniste travaux extension école Champ Fontaine	308,78
SAS GALLIA	Certificat 1 et solde travaux maçonnerie mur BA abri dépôt de sel centre technique	18 951,43
		104 785,40

4.4. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ancien locaux)

4.4.1. Point sur la fréquentation 2017 et le budget 2018.

Malgré le fait que les enfants de St Jean de Gonville ne viennent plus, il y a la même fréquentation que les années précédentes.

Proposition du budget 2018 : La subvention communale s'élèverait à hauteur de 106 000 €, correspondant aux rythmes scolaires jusqu'aux vacances estivales, le périscolaire ainsi que toutes les vacances.

4.5. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (nouveau bâtiment)

4.5.1. Compte-rendu de la réunion de levée des réserves du 02/03/2018.

Une bonne partie des nombreuses réserves n'ont pas été levées lors de cette réunion. Une nouvelle réunion est prévue le 15 mars 2018.

4.6. NOUVELLE ECOLE

4.6.1. Compte-rendu de la réunion du 20/02/2018 pour la présentation de l'APD.

L'architecte et son équipe ont présenté un dossier fourni et complet de cet Avant-Projet Définitif.

Le coût des travaux de la 1^{ère} tranche est estimé à 2 893 348,21 € HT. Le surcoût par rapport à l'avant-projet sommaire s'explique par la « qualité » du terrain qui oblige à une reconstitution du sol, par le choix du chauffage par géothermie et par le fait de réaliser en 1^{ère} tranche la structure de la route d'accès le long de la voie ferrée pour sécuriser les abords de l'école et le city-stade.

Le coût de la 2^e tranche est estimée à 1 073 261,15 € HT.

4.7. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

4.7.1. Courrier de l'Union, association qui va gérer l'IME, pour la proposition de rédaction d'un bail emphytéotique.

L'association l'Union nous informe que son service juridique va nous proposer une rédaction d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition du terrain.

4.8. CONTENTIEUX

4.8.1. Présentation du mémoire de l'avocat représentant de M. Pelloux Jean-Pierre qui s'oppose à l'arrêté de permis de construire délivré par la commune à la SCI Campoy.

4.9. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.9.1. Compte-rendu de la réception par la commission sécurité – accessibilité du 19/02/2018 pour la discothèque le « No minds ».

La commission a donné un avis favorable pour l'ouverture de cette discothèque.

4.9.2. Point sur le dossier du karting et des « arcades » Intermarché.

Les avis favorables de la commission sécurité viennent d'arriver. Nous sommes dans l'attente de ceux de la commission accessibilité pour délivrer les permis de construire.

4.10. SECURITE : GENDARMERIE - POLICE PLURI-COMMUNALE

4.10.2. Gendarmerie

4.10.2.1. Bilan de la Gendarmerie pour l'année 2017.

4.11. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

4.11.1. Compte-rendu de la réunion de levée de réserves du 09/02//2018

Un point reste encore en suspens avec l'entreprise Tarvel : la reprise des têtes de boulons fermant les cases du columbarium.

5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. COMMISSION URBANISME

5.1.1. Arrêtés signés

Déclarations Préalables

- SERENIS représentée par M CERUTTI Eric à Péron, division en vue de construire, décision tacite de non-opposition le 15/02/2018.

Permis de Construire

- DUVAL Anthony à Logras, construction d'une maison individuelle, arrêté favorable le 12/02/2018.

- MANIGLIER Julien à Feigères, modification permis de construire en cours, arrêté favorable le 14 février 2018.

5.1.3. Compte-rendu de la réunion du 14/02/2018 pour une « Déclaration de Projet » à Trez-Sport.

5.2. ASSOCIATIONS

5.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société « Loisirs des Aînés » du 13/02/2018.

Réélection du bureau. Le Président précise que ce sera sa dernière année.

Un voyage sera prévu en Italie durant l'été.

5.2.2. Compte-rendu de la réunion des Anciens Combattants du 16/02/2018 pour l'organisation du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 à Challex.

Les communes déposeront une gerbe devant chaque monument aux morts à une heure encore à définir mais avant 9h.45 puisqu'à 10h00 une messe sera célébrée à Challex suivie du défilé pour se retrouver devant le monument aux morts afin de procéder à la cérémonie.

5.2.3. Compte-rendu de la réunion du 01/03/2018 pour l'organisation des manifestations 2018.

Organisation de la fête de printemps.

Demande de bénévoles pour l'organisation du 14 juillet.

5.3. FORET – AGRICULTURE – PATURAGES

5.3.1. Compte-rendu de la réunion du 13/02/2018.

La forêt a rapporté, en 2017, à la commune la somme de 15 848,29 € avec 33 633 € de recettes et 21 457,71 € de dépenses.

5.3.2. Courrier de la Région Auvergne Rhône Alpes nous informant du versement d'une subvention d'un montant de 3 672,00 € pour des travaux forestiers de dégagement/dépressage de semis naturels feuillus et résineux, en futaie régulière, ou d'intervention sylvicole en futaie irrégulière.

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CCPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 22/02/2018.

La possibilité d'obtenir des subventions par le biais du Contrat Ambition Région n'est curieusement parvenue aux oreilles que de 6 communes du nord gessien. Il était toutefois difficile de refuser ce dossier qui priverait la CCPG de 2 millions d'euros de subventions.

Le PUP pour le projet d'Ast Groupe sur Péron a été voté.

6.1.2. Compte-rendu de la réunion du 06/02/2018 pour « l'opération amphibiens » de Feigères.

Le principe a été reconduit pour 3 ans selon les mêmes conditions que les années précédentes.

6.2. FOOT SUD GESSIEN

6.2.1. Compte-rendu de la réunion du 19/02/2018 avec A2C Sports pour la mutualisation des installations sportives liées au football.

7. COURRIERS

8. DIVERS

8.1. Prochaines réunions :

* Conseil Municipal du mois d'avril : le 10/04/2018 pour vote du budget.

* Nettoyage de printemps le 07 avril, le rassemblement est à la Maison des Associations.

Le nettoyage de printemps se tiendra le samedi 07/04/18 de 09h à 12h. Toute remontée d'information et participation sont les bienvenues.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 40.